



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE L'EURE

Affaire suivie par Fabrice LEMARCHAND  
Responsable du Pôle milieux naturels, forêt, chasse  
Tél : 02 32 29 62 79  
Mél : fabrice.lemarchand@eure.gouv.fr

Évreux, le 24 mars 2020

### NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

#### Contexte de la consultation

La démarche est conduite par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) à l'issue d'un projet d'arrêté interdépartemental de protection de biotope portant sur le biotope de l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) représenté par le lit mineur du cours d'eau « ruisseau des Marnes », la mare à sa source et une partie de son bassin versant.

L'arrêté préfectoral a donc pour objectif de sauvegarder cette espèce protégée en mettant en œuvre des mesures destinées à préserver les habitats nécessaires à leur alimentation, reproduction, repos ou survie (biotope, mare et partie de bassin versant).

Elle se fait en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement sur le projet d'arrêté suivant :

**- Arrêté inter-préfectoral portant protection du biotope de l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) sur le cours d'eau « ruisseau des Marnes » et son bassin versant.**

#### Date et lieu de la consultation

Le projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 2 au 24 novembre 2020 inclus sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le public a disposé d'un **délai de 21 jours** pour faire part de ses observations par voie électronique ou postale à compter de la mise à disposition du projet d'arrêté.

*A l'issue de cette période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.*